

**WOESTE** (*Charles*) (Bruxelles, 16.2.1837-Ixelles, 5.4.1922).

C'est en 1874 qu'il fut élu pour la première fois député sur les listes du parti catholique. En 1874 : l'année même où Stanley partait à la recherche des sources du Nil. L'explorateur traversa l'Afrique de l'Est à l'Ouest, en descendant le cours, jusque-là inconnu, du fleuve Congo. Cette découverte fit entrevoir à Léopold II l'avenir de l'Afrique centrale et, d'une hardiesse géniale, ce jeune roi entreprit de réaliser seul ce qui, dans les autres entreprises coloniales, fut l'œuvre de tout un peuple (Van der Smisen : « Léopold II et Beernaert »).

Dix ans plus tard, en 1884, un immense territoire lui était effectivement soumis et tout le monde comprenait que le Congo serait bientôt constitué en un Etat et que Léopold II s'en proclamerait souverain.

Pendant ces dix ans, la carrière politique de Ch. Woeste s'était poursuivie avec succès; son influence dans le parti catholique était devenue considérable; bientôt elle serait prépondérante, et il en deviendrait le chef incontesté, après avoir été nommé président de la *Fédération des Associations Catholiques*.

Or, en 1884, les élections du 10 juin donnèrent la majorité à ce parti.

Le succès de la politique de Léopold II, la seconde souveraineté qu'il ambitionnait, l'avenir colonial de la Belgique, dépendraient donc beaucoup de l'attitude des vainqueurs, de l'opinion qui prévaudrait dans leur groupe et par conséquent des tendances de leurs chefs et de l'influence qu'ils exerceraient.

Charles Woeste fut appelé au ministère de la Justice, mais sa carrière ministérielle fut brève.

La lutte des deux partis qui se disputaient le pouvoir en Belgique s'était exacerbée dans le cours des dernières années. Deux des ministres du nouveau ministère présidé par M. Malou étaient l'objet d'attaques particulièrement violentes : c'étaient MM. Woeste et Jacobs. Il y eut des menaces de manifestations et même d'émeutes, et le Roi fut amené à demander leur démission.

Le premier ministre, M. Malou, estimant qu'il n'était pas de son honneur d'accepter ce changement sous la menace de l'émeute, se retira.

M. Beernaert n'accepta de le remplacer qu'après une certaine hésitation.

Au moment où M. Beernaert, devenu premier ministre, réunit les deux droites du Sénat et de la Chambre, il y avait dans les milieux catholiques de l'acrimonie contre Léopold II, dont l'initiative avait provoqué la crise ministérielle. C'est alors que se posait justement la question de savoir s'il fallait l'informer qu'il ne serait pas autorisé à accepter la souveraineté de l'Etat du Congo, dont l'existence serait bientôt déclarée.

M. Woeste aurait dû être parmi les plus mal disposés à cet égard. Il nous dit dans ses mémoires que M. de Landsheere était opposé aux projets de Léopold II, que M. Malou hésitait; lui-même se prononça vivement en leur faveur et les droites se rallièrent à sa manière de voir, à condition qu'aucune solidarité n'existerait entre la Belgique et le futur Etat.

Si peu vindicatif qu'on le suppose, la position qu'il prit en cette occurrence est une preuve de l'intérêt qu'il portait à l'œuvre coloniale. Cet intérêt ne se démentit jamais, de la fondation de l'Etat Indépendant du Congo à son annexion par la Belgique. Et comme ce fut le parti catholique qui conserva le pouvoir pendant cette période et que des ministères catholiques homogènes présidèrent aux destinées du pays jusqu'à la guerre de 1914, on peut mesurer l'importance du rôle du chef de ce parti dans les destinées du Congo.

Ses interventions furent actives toujours et parfois nettement décisives. C'est toute l'histoire des rapports entre l'Etat Indépendant et le Parlement belge qu'il faut suivre pour connaître son action, car l'histoire de sa vie se confond avec l'histoire parlementaire de la Belgique.

Quand il s'agit du Congo, la collaboration entre lui et Léopold II est constante et complète. En matière coloniale les deux esprits s'accordaient dans une même compréhension et les deux volontés s'unissaient en vue d'une même fin.

« En matière coloniale, écrit le *Mouvement géographique*, dans son article nécrologique, sa ligne de conduite fut simple : il apporta son concours sans réserve au souverain de l'Etat Indépendant dont il défendit systématiquement la politique. » Cette appréciation, qui comporte une nuance de critique, paraîtra peut-être aujourd'hui comme le plus bel éloge qu'on puisse faire de la clairvoyance de cet homme politique.

Est-ce, ainsi qu'on le dit dans ce même article, qu'il considérait la question coloniale comme secondaire ?

Le point de vue où il se place quand il en parle permet de se rendre compte immédiatement de la façon transcendante dont il l'envisageait. A plusieurs reprises il a eu l'occasion d'expliquer les raisons qui l'intéressaient au succès de l'entreprise congolaise. Il y voyait une *grande et féconde espérance pour la civilisation chrétienne et il se serait reproché, a-t-il dit, de ne pas aider au succès d'une œuvre destinée à favoriser le progrès de l'Évangile.*

Tous ceux qui ont parlé de Ch. Woeste, aussi bien ses adversaires politiques que ses amis, se sont plu à le représenter *méprisant fortune, popularité, honneur, dédaignant même le pouvoir.* La question congolaise, comme il la comprenait, se trouvait donc dans l'échelle des valeurs au degré qui reflétait éminemment son attention et, indéfectiblement, fixait sa volonté.

Il faudra chercher ailleurs que dans une attention insuffisante et dans un intérêt secondaire l'explication de l'heureuse conjoncture qui a uni ces deux volontés, si claires et si constantes, si bien accordées en matière coloniale, si obstinément contraires en d'autres points, au sujet du service personnel, par exemple. Leurs divergences de vue n'ont jamais eu de répercussions dans leurs rapports quand il s'agissait du Congo. Dès la session parlementaire de 1888-1889, le Roi tenait à voir son ancien ministre pour le remercier de la sympathie qu'il n'avait cessé de témoigner aux projets relatifs au Congo. Ces remerciements, il aurait à les renouveler en de multiples occasions, et particulièrement aux heures sombres où beaucoup de gens de très bonne foi perdaient confiance et n'apercevaient plus dans le tumulte déchainé de l'action, au milieu

des critiques, des mécomptes et des déboires, l'édifice qui s'élevait sous l'impulsion royale.

On sait que c'est en 1890 que le sort de l'Etat Indépendant fut définitivement lié à celui de la Belgique et les droits préférentiels de celle-ci réglés à l'occasion d'un prêt de 25.000.000 de francs. Ch. Woeste avait été un des huit membres de la droite consultés sur le point de savoir si l'on proposerait au Parlement un prêt ou un don et il avait opiné pour le prêt, qui fut réalisé.

Après cet arrangement, il fallait préparer la possibilité légale de gouverner une colonie dont le territoire deviendrait belge sans être soumis aux mêmes règles de droit privé et public que le reste de la Belgique. Une modification de la Constitution était nécessaire. Elle fut proposée à l'occasion de la révision constitutionnelle de 1893.

Une opposition systématique à l'œuvre léopoldienne avait déjà commencé : la politique coloniale fut soutenue par M. Beer naert, M. Janson, M. Nothomb, le général Brialmont et le général Brassine et enfin par M. Woeste.

Le discours de celui-ci serait encore d'actualité, sinon que certaines vues d'avenir seraient maintenant des constatations vérifiées, des « preuves à l'appui ».

Il disait en 1893 : *Comment contester sérieusement que l'annexion du Congo doive apporter à la Belgique des avantages considérables ?* Il y voit une source de richesses précieuses, mais il songe surtout au stimulant d'action que la jeunesse belge y trouvera : *N'y a-t-il pas là comme tout un avenir qui s'ouvre à cette jeunesse et dont elle remerciera la Chambre de lui avoir facilité l'accès ?* Enfin, s'élevant encore plus haut : *Il y a un intérêt qui m'a toujours touché et qui a dicté tous mes votes depuis près de dix ans : l'intérêt du progrès de la civilisation chrétienne.* Il répondait aux adversaires de la colonisation : *Sans la politique de colonisation qu'ont pratiquée des nations diverses, où en serait aujourd'hui le monde, et ne serait-on pas en droit de dire que, pour une grande partie, il serait encore plongé dans les ténèbres de la barbarie ?* Et il terminait par un appel à l'union pour réaliser l'œuvre civilisatrice dévolue à la Belgique : *Si nous pouvons coopérer à rendre plus heureux ceux qui sur le vaste continent africain ont vécu si longtemps dans une affreuse misère morale, soyons tous unis pour coopérer à cette œuvre de bien et de salut.*

Au moment où la Constituante prévoyait l'acquisition par la Belgique de colonies, de possessions d'outre-mer et de protectorats, lorsqu'elle ouvrait au pays l'avenir que suggéraient ces mots évocateurs, désormais fixés dans la Constitution comme un appel permanent à l'énergie et à la hardiesse de la nation, l'entreprise royale entraînait dans une période difficile.

Il avait fallu répondre au rapide développement du Congo et il fallait faire face à l'équipement de cet immense territoire. L'Etat Indépendant avait cherché des ressources dans un régime économique qui le rendait concurrent d'entreprises commerciales déjà installées en Afrique. Ce fut, dès 1892, l'occasion d'une campagne de presse hostile.

*On sait*, note Ch. Woeste, *combien les intérêts sont intraitables*. Et il se décida à intervenir en se laissant interviewer pendant les vacances parlementaires par un reporter de l'*Indépendance*.

*Je savais*, rapporte-t-il dans ses mémoires, *les grandes difficultés que le Roi rencontrait dans l'accomplissement de sa tâche; il me paraissait injuste de lui disputer les sommes qui lui étaient indispensables à cette fin et je n'hésitai pas à développer ce point de vue dans l'avis que l'on sollicitait de moi*.

L'*Indépendance*, à cette époque organe d'importance internationale, était un journal libéral; on se rend compte du retentissement de cette intervention dans la politique intérieure, d'autant plus que le ministre, M. Beernaert, inclinait à prendre position contre l'Etat Indépendant.

Les campagnes hostiles devaient se poursuivre et s'intensifier. Elles émurent petit à petit l'opinion publique en Belgique, avec un double résultat *contradictoire*.

*Dans la masse* elles excitaient la méfiance contre le Congo et l'annexion en était plus difficile à faire admettre. *Dans certains milieux politiques* elles suggéraient au contraire le désir d'une annexion hâtive: on y désapprouvait les procédés de l'Etat Indépendant ou, simplement, on souhaitait mettre fin à ces attaques en espérant réussir autrement que lui.

Ch. Woeste défendra la politique de l'Etat Indépendant et, bien que partisan, comme on l'a vu, de l'annexion, il s'efforcera de la retarder tant que l'opinion ne lui semblera pas assez préparée pour l'accepter de plein gré et bien décidée à faire face à toutes les charges qu'une colonie, autrement gérée, risquait d'entraîner pour la métropole. Il craint de mettre en danger les résultats acquis: l'ouverture du centre de l'Afrique à la civilisation chrétienne sous

l'égide de la Belgique. Cette politique de retardement rencontre les intentions de Léopold II, qui tenait à gouverner le Congo en toute liberté le plus longtemps possible pour préparer, comme il l'écrira un jour à Ch. Woeste: «un territoire qui sera à même de donner à la Belgique tout le profit que je veux qu'il donne».

En 1906, il devra même, hélas! ajouter: «pour que l'annexion soit utile elle ne doit pas être une œuvre de haine contre le régime actuel, mais le fruit d'une entente entre le souverain du Congo et la Belgique»:

*Comme le Congo était tout à la fois sa chose et son œuvre*, expliquera Woeste, *et que sous sa direction il constituait une entreprise brillante, menée avec décision et succès, il me parut qu'il y aurait mesquinerie et ingratitude à chercher, sans profit d'ailleurs pour la Belgique, à lui enlever le mérite d'achever cette entreprise, ou à lui témoigner de la méfiance*.

Les deux points de vue opposés au sujet de l'annexion se manifestèrent pour la première fois en 1895. Les ministres avaient appris que le Roi, comme souverain de l'Etat Indépendant, avait contracté un emprunt contre promesse de la cession d'un domaine de 16.000.000 d'hectares en cas de non-remboursement au 1<sup>er</sup> juillet 1895.

Cette convention, passée avec M. de Browne de Tiège, leur paraissant contraire aux engagements qui résultaient du pacte de 1890 entre la Belgique et le Congo, ils proposèrent, pour sortir d'embarras, l'annexion immédiate.

A peine le projet était-il connu qu'il était violemment attaqué par la gauche, critiqué par une partie de la droite et pris à partie notamment par le journal catholique *Le Patriote*. Il fut bientôt évident qu'il ne serait pas voté.

MM. Woeste et de Landsheere, qui faisaient partie de la Commission des vingt et un membres de la Chambre chargés de l'étudier, y firent voter la proposition de décréter des mesures provisoires (car la date du 1<sup>er</sup> juillet était proche) et d'ajourner l'annexion moyennant un arrangement financier.

Le gouvernement s'y rallia, mais ce fut l'occasion de la démission du ministre des Affaires étrangères, le comte de Mérode Westerloo, qui avait accepté ce portefeuille dans la conviction que le Roi favoriserait le développement du commerce en Afrique, et qui était tout particulièrement engagé dans ce projet d'annexion.

C'est à cette occasion que Woeste décou-

vrit que le Roi ne désirait pas l'annexion immédiate, qu'il n'avait consenti qu'à contre-cœur.

D'autre part, en constatant l'opposition que rencontrait le vote des subsides à l'Etat Indépendant, on ne pouvait que plus légitimement appréhender de remettre le sort du Congo entre les mains de la Belgique d'une façon prématurée avant qu'il n'ait la maturité du fruit à cueillir (1).

On put s'en rendre compte encore un peu plus tard quand M. de Smet de Nayer proposa une nouvelle intervention financière pour permettre l'achèvement du chemin de fer du Bas-Congo. A l'initiative de Ch. Woeste, la demande fut réduite à la garantie d'une émission d'obligations; la proposition ne réunit cependant qu'une faible majorité, malgré son intervention énergique et bien que, sur son conseil, le premier ministre eût posé la question de confiance.

\*  
\*\*

Et l'on s'achemine ainsi vers l'échéance du terme prévu par le pacte de 1890 entre la Belgique et l'Etat Indépendant du Congo.

Le gouvernement, d'accord avec le Roi, ne désirait pas l'annexion immédiate, mais, se méprenant sur les intentions de la gauche, qui, en s'alliant avec une partie de la droite, aurait pu le mettre en minorité sur ce point, il déposa un projet de loi, tout en laissant aux Chambres la faculté de se décider pour ou contre l'annexion immédiate. A défaut d'annexion immédiate, le remboursement du prêt consenti et les intérêts étaient suspendus, ainsi que les garanties, c'est-à-dire : la communication des budgets, l'interdiction d'emprunter sans autorisation, etc.

Dès que les deux droites du Sénat et de la Chambre furent réunies pour examiner le projet, les deux tendances s'affrontèrent : M. Ch. Woeste soutint le régime d'attente préconisé par le gouvernement; M. Beernaert proposa l'annexion immédiate.

Ce dernier déposa un contre-projet dans ce sens. Il eût voulu obtenir des appuis à gauche, mais il ne put décider que des députés catholiques à le signer avec lui.

Suivant la procédure de la Chambre, la section centrale fut transformée en Commission pour l'examen de ce projet. L'opposition vint principalement de M. Woeste, qui combattit aussi les questions que M. Beernaert voulait faire poser au gouvernement à l'appui des attaques dont l'Etat Indépen-

dant était l'objet. Après la discussion, la Commission s'ajourna en remettant le vote à la séance suivante. C'est alors que le Roi fit parvenir à Ch. Woeste la lettre datée du 9 juin 1901.

*L'Etat Indépendant, y disait-il, proteste avec indignation contre l'esprit et les sentiments que révèlent les projets de questions formulées par M. Beernaert à la section centrale et qui ne sont qu'autant de marques de méfiance et autant de tentatives de calomnies.*

Après avoir fait ressortir avec une âpre éloquence la contradiction qu'il y avait à réclamer l'annexion, tout en reconnaissant que la Belgique n'était pas prête et n'était pas en mesure de remplacer l'administration actuellement existante au Congo, il relevait les accusations lancées à sa charge, parce qu'il voulait éviter à la Belgique l'achèvement fort dispendieux du développement économique des territoires congolais. Sans craindre les mots qui mettent les choses sous leur vrai jour, il écrivait : *Si l'on ne me représente pas comme un voleur, on cherche à le faire sous-entendre et l'on me dénonce en tous cas comme un dissipateur.* En terminant, il rétablissait la situation exacte avec une hautaine sérénité : *La donation à la Belgique d'une notable partie de mes biens, la faculté donnée spontanément à la Belgique de posséder le Congo quand elle le voudra, ma demande actuelle à la Belgique de ne l'annexer que quand il sera absolument productif sont des faits qui manifestent clairement dans tout son désintéressement mon inébranlable et royal attachement au pays, au service duquel j'ai consacré ma vie.*

Et ensuite cette phrase que devait si bien apprécier un Ch. Woeste : *Je n'ai jamais recherché, ni remerciements, ni applaudissements.* M. Woeste décida de communiquer à la section centrale des extraits de cette lettre, qui permettraient de faire connaître les intentions du Roi, et le chef du cabinet, M. de Smet de Nayer, l'autorisa à ajouter que le Gouvernement était d'accord avec le Roi.

M. Beernaert renonça à son projet et la loi déposée par le Gouvernement fut votée par une forte majorité, sans discussion approfondie. L'annexion a été ainsi reculée de sept années, pendant lesquelles se prolongea un long conflit avec l'Angleterre : c'est vrai ! Mais l'annexion aurait-elle été votée sept ans plus tôt ?

Et si elle avait été votée, le pays, apeuré par cette campagne, cherchant à y mettre fin en changeant les méthodes politiques et économiques de l'Etat Indépendant, aurait-

(1) Lettre du Roi à Woeste, 9 juin 1901.

il supporté patiemment le surcroît de charges qui en résultait temporairement pour la mise en valeur de la Colonie ? Aurait-il semé pour récolter ? Savait-il même comment semer, si peu préoccupé qu'il avait été jusque-là des problèmes coloniaux ?

Quand on songe aux longues et souvent diffuses discussions que l'annexion devait provoquer sept ans plus tard ; à la période d'arrêt qui a marqué le changement de régime, crise qui fut écourtée par la guerre de 1914, les spéculations ne sont pas nécessairement favorables, ni la réponse affirmative.

Pendant la période qui suit, les attaques contre l'Etat Indépendant se poursuivent avec acharnement et obtiennent un succès croissant en Angleterre.

Chaque fois que cette campagne trouve un écho à la Chambre belge, Ch. Woeste intervient pour la défense du Congo et de son souverain.

En 1903, la Chambre des Communes vote un ordre du jour *appelant sur la situation du Congo l'attention des puissances signataires de l'acte de Berlin*. Les députés MM. Vandervelde et Laurent interpellent le Gouvernement belge à ce sujet. Ce sera M. Woeste qui, après avoir pris part aux débats, proposera l'ordre du jour, qui est voté par les catholiques et par les libéraux : *La Chambre, confiante dans le développement normal et progressif, sous l'égide du Roi Souverain, de l'Etat du Congo, passe à l'ordre du jour.*

La publication du rapport de la Commission d'enquête envoyée par le Roi en Afrique provoque des débats passionnés.

Ch. Woeste fait face aux adversaires de Léopold II et celui-ci le remercie par une lettre du 3 mars 1906 de *son très beau, très sage et très patriotique discours.*

Le vieux Souverain voyait cependant approcher le moment où il remettrait à la Belgique la continuation de son œuvre. Il était anxieux de conserver une partie des richesses du Congo disponibles pour des entreprises dignes de la grandeur d'une nation et de sa dynastie. Il essaya d'y arriver en créant par décrets la *Fondation de la Couronne*. Woeste fut consulté et le Roi lui disait : *Le Congo est à moi et on veut le piller.*

Les discussions que ces décrets soulevèrent à la Chambre valurent à Woeste une nouvelle lettre datée du 30 novembre 1906 ; le Roi lui exprimait *la reconnaissance avec laquelle il avait lu son beau et magistral discours.*

Enfin, le 20 août 1908, après les longues discussions de la Charte coloniale, le traité d'annexion était voté par la Chambre.

Les interventions de Ch. Woeste avaient été nombreuses et incisives.

A la séance du 25 juin, il eut cette réponse qui prouve quelle confiance ce vieil homme d'Etat avait dans la Colonie, avec quelle hardiesse il envisageait l'avenir probable de cette colonie :

*On nous a dit que le Congo n'était pas une colonie de peuplement.*

*Mais qu'en savez-vous ? Et si les Européens adoptent les habitudes de sobriété et d'hygiène qui conviennent aux pays tropicaux, qui donc pourrait garantir que le Congo ne deviendrait pas tout entier une colonie de peuplement ? Est-ce que les Européens ne se sont pas acclimatés dans maints pays tropicaux ? Est-ce qu'au Congo même nos missionnaires ne vivent pas ? N'en est-il pas de même de beaucoup d'administrateurs ? N'en est-il pas de même aussi de magistrats... ?*

Peu de colons se doutent que c'est de 1908 que date la première affirmation devant les Chambres belges de la possibilité de la colonisation de peuplement au Congo ; que cette affirmation vient d'un vieil homme d'Etat sédentaire et prudent, conservateur et pondéré ; mais d'un esprit avisé il portait depuis des années un intérêt assidu au problème colonial et il en était arrivé à ne pas douter de l'avenir illimité de ces territoires qui devenaient *le Congo belge.*

On le verrait donc, aujourd'hui encore, à la pointe extrême de l'aventure coloniale, comme on l'a vu depuis 1884, systématiquement fidèle à la politique audacieuse de Léopold II.

Cette longue collaboration entre deux hommes de caractères si différents apparemment ne permet pas de douter qu'il existait entre eux une réelle sympathie et un rapprochement profond sous d'apparentes différences.

On songe alors à l'affirmation de Léopold II : *Je n'ai jamais recherché ni remerciements, ni applaudissements...*, et l'on trouve à la fin du tome II des Mémoires de Ch. Woeste cet aveu : *J'ai beaucoup aimé la politique dans mes jeunes années : n'est-elle pas le gouvernement des hommes ?*

Au cours de leur vie ardente et combative, personne n'a jamais nié chez l'un de ces deux hommes : le génie politique, les vues larges et constructives, l'esprit positif

et réalisateur; chez l'autre : le désintéressement, la sincérité, la fidélité et l'abnégation totale au service des idées.

Autant, il est vrai, beaucoup refusaient à l'un les qualités qu'ils reconnaissaient à l'autre.

La vérité ne serait-elle pas la coexistence de ces qualités chez l'un et chez l'autre ?

Léopold II n'aurait pas choisi d'entreprendre cette grande œuvre pleine d'aléas, sans l'inspiration puissante d'une idée désintéressée, sans l'amour sincère du pays dont il voulait la grandeur, et de l'humanité déshéritée qu'il introduisait dans la civilisation.

Woeste ne l'aurait pas aidé sans une âme sensible à la grandeur, un esprit généreux qui la découvre au delà des moyens matériels inexorablement nécessaires à la réalisation de toute œuvre simplement humaine; et sans le réalisme politique qui sait rendre possible ce qui est utile.

\*

\*\*

Plus heureux que Léopold II, le bâtisseur d'Empire dont il avait si constamment servi les desseins, Woeste vécut assez longtemps pour voir se calmer l'animosité que soulevaient fatalement contre lui la précision, la rectitude et le dynamisme d'une action qui heurtait l'adversaire sans répit et toujours aux points les plus sensibles.

Vers la fin de sa vie, on lui en voulait moins des meurtrissures, parce qu'on avait reconnu la droiture de ses intentions et son désintéressement absolu. Et un jour son inlassable courage pour la défense de ses convictions politiques lui valut une manifestation spontanée dont l'unanimité honore le Parlement.

Après s'être inscrit dans un débat, il dut s'aliter et demander à remettre son discours. On crut que c'était la fin ! Quand on le vit rentrer à la Chambre pour prendre la parole, tous les représentants de la nation se levèrent pour l'acclamer.

Peu de temps après, à Ixelles, le 5 avril 1922, ce grand travailleur, qui avait si fidèlement soutenu la politique coloniale du Roi Léopold II, entra dans l'éternel repos.

17 novembre 1947.  
V. Devaux.